

Interventions Générales et Travaux BT Hors tension

BR-B1(V)-B2(V)- B2(V) Essai-BC
Initial



Durée : THEORIE + PRATIQUE : 3 JOURS (21H HEURES)

Participants

10 personnes (maximum)

Public concerné :

Chargés de travaux et/ou d'intervention générale.
Personnel électricien effectuant des travaux d'entretien, de dépannage, des vérifications et des mesurages d'ordre électrique.

Pré-requis

Compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Méthodes et Moyens

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine électrique et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, avec mises en situation basées sur des cas concrets.

Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

Validation des acquis

Les acquis sont évalués sous forme de QCM
En cas de réussite au QCM, une attestation de formation est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation au salarié.
La norme NF C 18-510 recommande un recyclage tous les 3 ans.

Lieu de la formation

Au sein des agences FOSEC

Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

Tarif

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article 4544-10 du Code du Travail: « Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées ».

L'arrêté du 26/04/2012 définit les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ainsi que les modalités recommandées pour leur exécution

OBJECTIFS :

- Connaître la réglementation électrique et les risques présentés par les installations et équipements, conformément à la norme NF C 18-510.
- Mettre en application les connaissances acquises, lors d'interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique et/ou des travaux sur des installations ou équipements électriques, en basse tension.

PROGRAMME :

- INTRODUCTION - GENERALITES
- TRONC COMMUN 2
 - Effets du courant électrique sur le corps humain;
 - Noms et limites des différents domaines de tension;
 - Zones d'environnement et donner leurs limites;
 - Principe d'une habilitation; Symboles des habilitations; Rôle de chacun;
 - Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique;
 - Séquences de la mise en sécurité d'un circuit et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension;
 - Equipements de protection collective et leur fonction;
 - Moyens de protection et leurs limites d'utilisation;
 - Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement;
 - Conduite à tenir en cas d'accident corporel;
 - Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique..
- MODULE B1 B2 BC BR
 - Interventions BT générales et élémentaires et limites respectives de leur domaine;
 - Travaux hors tension avec ou sans environnement électrique;
 - Fonctions des matériels électriques BT et TBT;
 - Rôles du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique;
 - Informations et documents à échanger/transmettre au chargé d'exploitation électrique;
 - Niveaux d'habilitation et leurs limites dans le cadre de travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nus sous tension;
 - Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT;
 - Documents applicables dans le cadre des interventions BT; Opérations de consignation et documents associés;
 - Rôle de chacun lors de l'exécution des travaux; Instructions de sécurité spécifiques aux essais;
 - Prescriptions d'exécution des travaux; Décrire les opérations de consignations.
- TRAVAUX PRATIQUES
 - Application pratique en situation des connaissances acquises.
- TRAVAUX CONTRÔLE DES ACQUIS